



## Procédure de nomination sur la liste des experts fédéraux

Pour être nommé sur la liste des experts fédéraux dans une discipline sportive le candidat doit :

- être détenteur d'un diplôme d'enseignant BE 1, 2 ou 3 ou BPJEPS et de la licence fédérale de pratiquant en cours de validité.
- Faire parvenir un dossier individuel de demande à FFE Formation (*télécharger le dossier en ligne*)

Ce dossier doit présenter les compétences du candidat relatives à la discipline : ses résultats significatifs en compétition, son expérience d'intervenant, de formateur concernant des enseignants ou des cavaliers ainsi que son expérience dans l'entraînement de cavaliers dans la discipline. Le tableau ci-dessous récapitule les niveaux demandés ainsi que les éléments que le dossier doit présenter.

Après étude de son dossier par la DTN et si sa candidature est retenue pour figurer sur la liste des experts fédéraux, l'expert doit signer la charte de l'expert fédéral. Cette charte précise les engagements des deux parties et les conditions dans lesquelles l'expert fédéral intervient dans le cadre de ce dispositif. Le barème de l'indemnité fédérale est de 153 € TTC par jour, réglée sur production d'une facture ou sous forme de salaire.

La DTN peut être à l'initiative d'une nomination et proposer à l'expert d'intégrer le dispositif.

	Niveau de classements obtenus en compétition minimum	Expérience de formateur dans la discipline prise en compte (à détailler)	Expérience d'entraîneur dans la discipline prise en compte (à détailler)	Procédures
<b>Dressage</b>	Avoir eu des classements en Pro 2 GP minimum ou en CDI Petit tour	Présenter son expérience dans la formation d'enseignants et ses interventions auprès de cavaliers dans la discipline	Entraîne ou a entraîné avec succès des cavaliers au minimum en Amateur Elite GP ou circuit des As poney	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi du dossier complet à FFE Formation.</li> <li>• Etude par la DTN.</li> <li>• Si accord de la DTN envoi de la charte pour signature par l'expert puis nomination et inscription sur la liste.</li> </ul>
<b>CSO</b>	Avoir eu des classements en Pro 1 GP minimum ou CSI **	Présenter son expérience dans la formation d'enseignants et ses interventions auprès de cavaliers dans la discipline	Entraîne ou a entraîné avec succès des cavaliers au minimum en Amateur Elite GP ou circuit des As poney	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi du dossier complet à FFE Formation.</li> <li>• Etude par la DTN.</li> <li>• Si accord de la DTN envoi de la charte pour signature par l'expert puis nomination et inscription sur la liste.</li> </ul>
<b>CCE</b>	Avoir eu des classements Pro 1 GP minimum ou en CCI **	Présenter son expérience dans la formation d'enseignants et ses interventions auprès de cavaliers dans la discipline	Entraîne ou a entraîné avec succès des cavaliers au minimum en Amateur Elite GP ou circuit des As poney	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi du dossier complet à FFE Formation.</li> <li>• Etude par la DTN.</li> <li>• Si accord de la DTN envoi de la charte pour signature par l'expert puis nomination et inscription sur la liste.</li> </ul>
<b>Autres disciplines sportives</b>	Avoir eu des classements en Pro1 minimums ou dans le niveau national équivalent	Présenter son expérience dans la formation d'enseignants et ses interventions auprès de cavaliers dans la discipline	Entraîne ou a entraîné avec succès des cavaliers ou des équipes au minimum Amateur 1 ou d'un niveau équivalent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi du dossier complet à FFE Formation.</li> <li>• Etude par la DTN.</li> <li>• Si accord de la DTN envoi de la charte pour signature par l'expert puis nomination et inscription sur la liste.</li> </ul>
<b>Thématique non sportive</b>	Etre un expert reconnu dans cette thématique	Présenter son expérience dans la formation d'enseignants et ses interventions auprès de cavaliers dans cette thématique	---	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi du dossier complet à FFE Formation.</li> <li>• Etude par la DTN.</li> <li>• Si accord de la DTN envoi de la charte pour signature par l'expert puis nomination et inscription sur la liste.</li> </ul>



(date)

## Charte des experts fédéraux

La Fédération Française d'Équitation souhaite favoriser des formations de qualité à tous les niveaux, dans tous les domaines et dans toutes les régions.

Dans ce but, elle constitue un groupe d'experts fédéraux qui sont des techniciens reconnus pour leurs compétences dans leur spécialité et qui sont animés de l'envie de transmettre leur savoir.

En contact direct avec la DTN et les entraîneurs nationaux, ils ont vocation à animer des formations dans toute la France, suivant leurs disponibilités. Les interventions demandées aux experts seront principalement des formations techniques ou des formations préparant les brevets fédéraux d'Entraîneur de leur discipline et notamment le premier niveau qui est le seul niveau existant déjà actuellement, à l'attention des enseignants en activité. Ils peuvent aussi être sollicités ponctuellement pour des actions régionales de détection ou de préparation des élites régionales.

Intégrer la liste des experts fédéraux, c'est être référencé par la FFE comme expert. C'est être un formateur conseillé aux responsables des régions, des départements et des clubs. C'est s'engager concrètement à œuvrer pour améliorer le niveau de la formation équestre en France

**La présente charte a pour objectif de fixer les engagements de la Fédération et des experts fédéraux dans un projet commun de formation.**

### La Fédération Française d'Équitation s'engage à :

- Organiser des regroupements avec la DTN, les entraîneurs nationaux, des techniciens reconnus pour définir des objectifs en commun et s'appuyer sur un discours technique, pédagogique partagé entre tous les acteurs.
- Etablir et diffuser sur son site internet [www.ffe.com](http://www.ffe.com) la liste des experts fédéraux et les promouvoir auprès des CNE, CRE, CDE et clubs adhérents de la Fédération.
- Valoriser l'action des experts fédéraux auprès des partenaires et médias.

### L'expert s'engage à :

- Participer au regroupement des experts fédéraux lorsqu'il est organisé et à s'impliquer dans la dynamique fédérale de formation liée aux experts fédéraux et à ses objectifs.
- S'intégrer dans les actions fédérales pour développer la diffusion des connaissances et des compétences dans son domaine d'expertise et contribuer à la mise en œuvre de la politique sportive de la FFE dans le cadre de ses statuts.
- Assurer 6 jours de formations dans le cadre de ce dispositif chaque année, sur demande de la DTN, selon les modalités et les barèmes de prises en charges de la FFE\*.

### Accord de l'expert pour la saison 2009

Cette charte 2009 est valable jusqu'au 31 août 2009.

Elle pourra être prolongée par tacite reconduction ou faire l'objet d'une nouvelle charte à signer.

Coordonnées que j'autorise à diffuser auprès des adhérents FFE et sur le site internet [www.ffe.com](http://www.ffe.com) :

NOM, Prénom : **NOM Prénom** [ rempli par la Fédération ]

Accepte d'intégrer la liste des experts fédéraux dans le domaine : **du** ..... [ rempli par la Fédération ]

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel 1 \_\_\_\_\_ Tél 2 \_\_\_\_\_ mail : \_\_\_\_\_

Date \_\_/\_\_/\_\_\_\_ N° licence en cours de validité : \_\_\_\_\_

Signature :

### Validation de la DTN :

\* précisés dans le courrier d'accompagnement joint